

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marianne-richard-csscdr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/464b2b8934a914d1fc38867b>

Date d'obtention : 2024-11-15 15:33:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que les sextos peuvent avoir des conséquences très graves pour les victimes, les jeunes impliqués et leur entourage. Que le fait d'utiliser la trousse Sexto fait en sorte que la situation est traitée vraiment rapidement. Que tous et chacun (intervenants, policiers, DPCP) ont un rôle à jouer dans une situations de sextage.et qu'il est important d'agir dans la bienveillance et le respect.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être à l'aise d'intervenir si une telle situation se produit. Le guide sexto nous explique parfaitement les étapes à suivre dans le processus et l'accompagnement des jeunes impliqués ainsi que des guides de références pour les parents . Ça me rappelle également l'importance de travailler en amont en faisant des ateliers de sensibilisation sur le sujet auprès de mes élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Au respect et à la confidentialité des jeunes impliqués. À bien expliquer les démarches et les intentions de mon intervention.